

Image not found or type unknown



Donnation de l'enfant a son père

Par **garba3**, le **09/07/2014** à **11:12**

Bonjour , Mon épouse vient de décédé et ma fille unique souhaite me faire donation de sa part (50%) sur la maison familiale est-ce possible ? comment se nomme cet acte ? les frais sont-il supérieur a une succession courant sur cette maison : 50% pour le père en propriété + 50 % en usufruit . Merci pour votre aide. Cordialement